

SPEG - Info

1er Degré

Spécial postes
rentrée 2023

SOMMAIRE

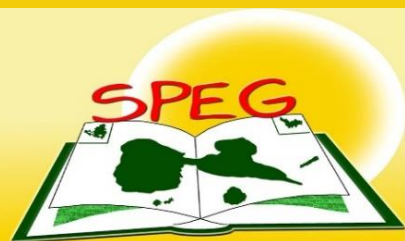
Bilan CSA du 9 février 2023
Fermeture et Fusion d'écoles
Calendrier des paies

Commissaires paritaires du SPEG à la CAPD

- Sarita **PORTECOP**
- Béatrice **MIRRE**

Nos délégués de secteurs

PORTECOP Sarita
0690822702
MIRRE Béatrice
0690464775
ANAIS Steew
0690372607
DANCHET Christelle
0690550580
RECLAR Joseph
0690992445
WILLIAMS Chantal (SXM)
0690312410
NANCY Marius (Marie-Galante)
0690487573
GASTIN Cécile
0690509779
COUTTE PEROUMAL Catherine
0690562604
TITECA-BEAUPOUR Carine
0690395348



5 Immeuble Diligent
BP 489
97164 Pointe-à-Pitre CEDEX
Tél : 0590 91 05 32 Fax :
0590839042

spég@wanadoo.fr
<http://www.spég-guadeloupe.org>

Collègues,

Tout d'abord je tiens à vous remercier pour le soutien que vous avez apporté au SPEG lors des élections professionnelles de décembre 2022.

En effet, grâce à vous, le SPEG est représenté dans toutes les instances CSA, CAPD, CAPA, CCP.

Notre combat continue pour assurer la défense de tous les personnels et permettre la réussite de tous les élèves, encore plus après les annonces faites par la Rectrice en décembre 2022.

En effet, dans sa perspective de préparation de la rentrée 2023, le ministère de l'Éducation Nationale a annoncé la suppression de 131 emplois pour l'Académie de Guadeloupe dont, 25 au premier degré et 106 au second degré. Cette décision, inacceptable et incompréhensible, suscite un très vif émoi dans le monde de l'éducation en Guadeloupe.

Le SPEG constate que lorsque le ministère supprime 500 emplois au second degré au total et 106 pour notre Académie, cela signifie que nos collèges et nos lycées supportent plus de 21 % de l'ensemble des suppressions annoncées. Est-ce la preuve de la grande considération de la France à l'égard de la jeunesse guadeloupéenne ou une énième preuve de son mépris pour les difficultés de l'école en Guadeloupe ? Nous savons tous, pertinemment, que les taux d'encadrement ne sont qu'une logique comptable et administrative qui ne reflètent nullement la réalité de la région académique de Guadeloupe qui est une académie archipélagique.

La détermination des besoins en postes ne peut obéir aux seules normes quantitatives et ratios qui uniformisent et globalisent, car l'enseignement est fondamentalement un acte pédagogique qui induit des besoins en rapport avec les objectifs fixés. De plus les réalités géographiques des territoires génèrent des besoins particuliers. Voilà pourquoi la question des postes attribués par le ministère à l'académie de Guadeloupe se pose de manière récurrente chaque année. La baisse des effectifs n'est en fait qu'un prétexte sempiternel, pour ne pas revoir les normes auxquelles nous sommes soumis.

Il faut donc, pour s'attaquer aux maux de l'école dans l'Académie de Guadeloupe, porter une réponse à la fois qualitative et quantitative. Une réponse plus globale s'impose, par exemple, au premier degré.

En effet, il nous faut des moyens pour :

- Avoir une stabilité en personnel pour apporter une réponse académique aux résultats insuffisants obtenus lors des évaluations nationales CP et CE1.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ-NOUS !



- Apporter une réponse spécifique dans certaines zones identifiées défavorisées mais non classées en éducation prioritaire.
- Tenir compte d'une gestion des ressources humaines (GRH) compliquée et pas encore efficace : gestion des congés longue maladie (CLM), des congés longue durée (CLD) et autres dossiers.
- Apporter des réponses adaptées au contexte linguistique et social, notamment sur l'évaluation formative.
- Proposer aux enseignants dès la maternelle des démarches et des méthodes plus efficaces en français (50% des élèves ne comprennent pas un texte ou des phrases lues).
- Poser le problème de la gestion de la grande difficulté car l'augmentation du nombre de dossiers SEGPA, ULIS nous l'impose.

Kanmarad mési anko pou fòs-la. Nou ni anlo konba a méné an akademi-la pou lékol-la sévi péyi an nou é timoun an nou, alos an nou mèt nou doubout !

Bilan du CSA du 9 février 2023

Depuis un moment déjà, la volonté de notre académie est de maintenir une certaine opacité au niveau des documents préparatoires à la carte scolaire. En effet, certains éléments ne sont toujours pas présentés aux organisations syndicales, (nombre de postes vacants en octobre 2022 ; nombre de TR affectés à l'année ; nombre de contractuels et de retraités recrutés jusqu'à ces derniers jours ; nombres de notifications MDPH en attente). Ces éléments devaient nous permettre de préparer au mieux ce CSA et de comprendre l'utilisation des moyens alloués à l'académie ainsi que les ouvertures et fermetures de postes proposées et cela n'a pas été le cas.

Le SPEG a par conséquent voté contre cette carte scolaire ainsi que les autres organisations syndicales.

Le SPEG précise qu'en ces temps de crise sociale, il est primordial de tout mettre en œuvre pour que les élèves de l'Académie de Guadeloupe puissent évoluer dans des conditions optimales d'apprentissage. C'est pour cela que le SPEG insiste encore et toujours, pour obtenir un moratoire sur la suppression de postes pour l'académie de Guadeloupe.

Le SPEG exige la transparence au niveau de la gestion de la carte scolaire et demande à l'administration rectorale de tout mettre en œuvre pour assurer un traitement équitable des candidatures lors du mouvement intra départemental.



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ-NOUS !



FERMETURES FUSION D'ÉCOLES

TRANSFERT :

Dans la circonscription de **BAIE-MAHAULT** :

- Sur la commune de Baie-Mahault : 3 classes élémentaires de l'**EEPU CORA MAYEKO** seront transférées à l'**EEPU de MEROVIER NARBAL**.
- Sur la commune de GOYAVE : 1 classe élémentaire de **François AUGUSTE** sera transférée à **BOIS SEC**, 2 classes maternelles du **bourg de Goyave** seront transférées à **BOIS SEC** (il y a aura une ouverture en maternelle également ce qui fera 3 ECMA au total). La future école de **BOIS SEC** comptera 5 ECEL et 3 ECMA.

Lorsqu'il y a transfert, seuls les enseignants de l'école transférée sont concernés par la restructuration. Ils bénéficieront d'une MCS s'ils ne veulent pas aller dans l'école qui reçoit.

FUSION :

Dans la circonscription du GOSIER, 2 écoles vont fusionner :

- L'**EEPU Armand LAZARE**
- L'**EMPU Armand LAZARE**

Tableau des mesures de carte scolaire

Circo	Commune	Type	Nom	Fermeture	Ouverture
ABY 1	Les Abymes	E.E.PU	Hilarion Léogane	1 ECEL	
ABY 1	Les Abymes	E.M.PU	Dothémare	1 ECMA	
ABY 1	Les Abymes	E.E.PU	Petit perou		1 ECMA
ABY 1	Les Abymes	E.E.PU	Jean-Noël Olime	1 ECMA	
ABY 1	Les Abymes	E.E.PU	Grand-camp 1	1 ULIS TSA	
ABY 1	Les Abymes	E.M.PU	Grand Camp 2		1 ULIS TSA
ABY 1	Les Abymes	E.E.PU	Maurice Saint-Pierre	1 ECEL	
ABY 1	Les Abymes	E.M.PU	Maurice Saint-Pierre	1 M+	1 ECMA
B-M	Baie-Mahault	E.E.PU	Louis Andréa 2	1 ECEL 1 ULIS	0.5 M+
B-M	Baie-Mahault	E.E.PU	Calvaire		1 TPS 1 ECMA 1 ECEL
B-M	Baie-Mahault	E.M.PU	Mérosier Narbal		3 ECEL
B-M	Baie-Mahault	E.E.PU	Louis Andréa 1	1 ECEL	
B-M	Baie-Mahault	E.M.PU	Lucette Irène Célanie	1 ECMA	
B-M	Baie-Mahault	E.M.PU	Cora Mayéko	3 ECEL	
B-M	Petit-Bourg	E.E.PU	Marie Billioti De Gage	0,5 M+	
B-M	Petit-Bourg	E.P.PU	Robert Freti	1 ECEL	1 ECMA
B-T	Basse-Terre	E.E.PU	Mélanie Milly	1 ECEL	
B-T	Basse-Terre	E.E.PU	Rivières des pères	1 M+	

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ-NOUS !



B-T	Gourbeyre	E.M.PU	Raymonde augustin		1 ECMA de sept confirmée
B-T	Gourbeyre	E.E.PU	Euloge Noglotte	1 ULIS TSA	
B-T	Saint-Claude	E.E.PU	Sylviane Blanchard-Jovien	1 ECEL	
B-T	Saint-Claude	E.M.PU	Rose Nelson	1 ECMA	
B-T	Trois-Rivières	E.E.PU	Gérard Lauriette	1 ECEL	1 ULIS TSA
B-T	Vieux-Fort	E.E.PU	Auguste Feler	1 ECEL	
BOU	Baillif	E.E.PU	Gratien Candace	1 ULIS TFC	
BOU	Bouillante	E.M.PU	Bourg de Bouillante		1 ECMA
BOU	Bouillante	E.E.PU	Village	1 ECEL	
BOU	Bouillante	E.M.PU	Malendure	1 ECMA	
BOU	Deshaies	E.E.PU	Beaujour Agenor		1 ECEL de sept confirmée
CAP	Capesterre	E.E.PU	Frédéric Joliot Curie	1 ECEL	
CAP	Capesterre	E.E.PU	Sarlassone	1 ECEL	
CAP	Capesterre	E.E.PU	Arsène Monrose	1 ECEL	
CAP	Capesterre	E.E.PU	Léonce Minatchy	1 ECEL	
CAP	Capesterre	E.E.PU	Amédée Fengarol	1 ECEL	
CAP	Capesterre	E.E.PU	Alexius De Lacroix		1 ECEL
CAP	Petit-bourg	E.E.PU	Carrère		1 ECMA de sept confirmée
CAP	Goyave	E.E.PU	François Auguste	3 ECEL	
CAP	Goyave	E.M.PU	Bourg	2 ECMA	
CAP	Goyave	E.P.PU	Christophe (Bois Sec)		1 ECEL + 3 ECMA
GOS	Le Gosier	E.E.PU	Germaine Lantin	1 ECEL	
GOS	Le Gosier	E.E.PU	Rollon Suzanne	1 M+	
GOS	Le Gosier	E.E.PU	Turenne Thénard	1 ECEL	
GOS	Le Gosier	E.M.PU	Armand Lazard		1 ECMA de sept confirmée
GOS	Le Gosier	E.M.PU	Maryse Pierre Justin	1 ECMA	
GOS	Les Abymes	E.E.PU	Chateau Doubs	1 ECEL	
GOS	Les Abymes	E.M.PU	Chateau Doubs		1 ECMA de sept confirmée
ST-AN / MG	Capesterre de Marie-Galante	E.M.PU	Les Coccinelles		1 ECMA de sept confirmée
ST-AN / MG	Saint-Louis	E.E.PU	Léopold Lubino	1 ECEL	
ST-AN / MG	Saint-Louis	E.M.PU	Guy Dramort	1 EMF	1 ECMA
GTN	Anse-Bertrand	E.E.PU	Guery	1 ECEL	
GTN	Anse-Bertrand	E.E.PU	José Moustache	1 ULIS	
GTN	Morne-à-l'Eau	E.E.PU	Ernest Pallas		1 ECMA de septembre confirmée
GTN	Morne-à-l'Eau	E.E.PU	Félix Duport	1 ECEL	
GTN	Petit-Canal	E.E.PU	Bourg	1 ECEL	
GTN	Port-Louis	E.M.PU	Josette Erhard	1 ECEL	
IDN	Saint-Barthélemy	E.E.PU	Gustavia	1 ECEL	
IDN	Saint-Martin	E.E.PU	Elie GIBS	1 ECEL	1 ECMA de septembre confirmée
IDN	Saint-Martin	E.M.PU	Ghislaine Rogers		

IDN	Saint-Martin	E.E.PU	Omer Arrondell	1 ECEL	
IDN	Saint-Martin	E.E.PU	Hervé Williams	1 ULIS TFC	
PAP	Les Abymes	E.P.PU	Besson	1 ECMA	
PAP	Les Abymes	E.M.PU	Carénage		1 ECMA de sept confirmée
PAP	Pointe-à-Pitre	E.E.PU	Léon Feix	1 ECEL	
PAP	Pointe-à-Pitre	E.M.PU	Bébian		1 ECMA de sept confirmée
PAP	Pointe-à-Pitre	E.E.PU	Lauricisque	1 ECEL	
PAP	Pointe-à-Pitre	E.M.PU	Dubouchage		1 ECMA
PAP	Pointe-à-Pitre	E.M.PU	Fernande Bonchamps	1 ECMA	
PAP	Pointe-à-Pitre	E.E.PU	Amédée Fengarol	2 ECEL	
PAP	Pointe-à-Pitre	E.E.PU	Raphaël Jolivière 1	1 ULIS 3M+	
STE ROSE	Lamentin	E.P.PU	Bourg 2	1 ULIS	3 ECMA
STE ROSE	Lamentin	E.M.PU	Julien Chabin	3 ECMA	
STE ROSE	Lamentin	E.M.PU	Le Verger de Castel		1 ECMA de sept confirmée
STE ROSE	Sainte-Rose	E.M.PU	Bourg 1	1 ECMA	1 EAPM
STE ROSE	Sainte-Rose	E.M.PU	Louis Daniel Beauperthuy	1 ECMA	
STE ROSE	Sainte-Rose	E.E.PU	Morne Rouge	1 ECEL	
STE ROSE	Sainte-Rose	E.E.PU	Morne Zizi	1 ECEL	
ST-FRAN	Saint-François	E.E.PU	Christophe Proto	1 ECEL	
ST-FRAN	Le Moule	E.E.PU	Amédée Adélaïde	1 ECEL	
ST-FRAN	Le Moule	E.E.PU	Aristide Girard		1 ECEL de sept confirmée
Total				70.5	23.5

Le SPEG a demandé l'annulation de la fermeture prévue à **Anatole BEUVE** aux vues des effectifs réels transmis par le directeur, notre demande a été validée après vérification.

Nomenclature :

ECEL : Poste d'enseignant classe élémentaire

ECMA : Poste d'enseignant classe maternelle

EAPM : Poste d'enseignant classe d'application maternelle

LVE : Poste d'enseignant classe langue vivante étrangère

LCR : Poste d'enseignant classe langue et culture régionale

M+ : Poste d'enseignant maître plus

CALENDRIER DES PAIES

MOIS	DATES
FEVRIER	Vendredi 24
MARS	Mercredi 29
AVRIL	Mercredi 26
MAI	Lundi 29
JUIN	Mercredi 28
JUILLET	Jeudi 27
AOUT	Mardi 29
SEPTEMBRE	Mercredi 27
OCTOBRE	Vendredi 27
NOVEMBRE	Mardi 28
DECEMBRE	Mercredi 20



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ-NOUS !



NOTES

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ-NOUS !

